

UNE SOLUTION POUR UNE CIRCULATION SECURITAIRE DES VTT EN 2022 A SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

Saint-Alphonse-Rodriguez, le 22 décembre 2021. – La Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, le Club Quad Matawinie et un regroupement de citoyens ont mis leurs efforts en commun afin de trouver une solution pour ne pas compromettre, sur le territoire de la municipalité, la circulation des véhicules tout-terrain (VTT).

État de la situation :

Une permission « *temporaire* » de passage des VTT sur la rue des Monts et le 4^e rang a été accordée, il y a plusieurs années, et celle-ci semblait être tenue pour acquise par les amateurs de VTT, ce qui irrite les résidents qui ont choisi la quiétude de leur quartier. La promesse de la Fédération québécoise des clubs de quad de passer sous la nouvelle ligne d'Hydro-Québec s'est avérée irréalisable, d'où la nécessité de trouver une nouvelle solution permanente.

Au cours de l'été 2020, la Municipalité a reçu une pétition des citoyens des secteurs résidentiels des lacs Fromentière, Joly et du 4^e rang demandant l'arrêt immédiat de l'autorisation de circuler aux VTT sur la rue des Monts et le 4^e rang. En octobre 2020, la Municipalité a avisé le Club quad qu'une solution venant de leur part devait être déposée au conseil municipal avant le 31 mars 2021. Une seule solution – physiquement difficile à réaliser, irréaliste financièrement et non acceptable socialement – a été déposée.

Afin de pallier au manque de ressources du Club quad et de soutenir les bénévoles dans leur mission, la Municipalité a octroyé un mandat à un ingénieur forestier pour qu'il puisse fournir une expertise de qualité, et ce, rapidement. Un tracé permanent – réalisable et acceptable socialement – a été identifié et proposé. Avec l'accord des propriétaires terriens et la possibilité d'obtenir du financement – ce sont de nombreuses démarches qui ont nécessité plusieurs mois – cette avenue représente une solution pérenne et gagnante pour toutes les parties prenantes.

« L'activité des VTT profite à l'économie, mais la qualité de vie et la quiétude des quartiers résidentiels doivent aussi être prises en compte. Les citoyens de ses secteurs considèrent qu'ils ont une perte de jouissance par le passage des VTT. Chacun défend ses intérêts, c'est normal. Il faut donc trouver l'équilibre. »
Mentionne Isabelle Perreault, mairesse

« Saint-Alphonse-Rodriguez est le seul territoire du Club quad Matawinie qui n'a pas de passages en terres publiques, contrairement aux autres municipalités au nord. Ce sont des propriétaires terriens qui doivent donner leur accord pour accepter le passage des VTT sur leur propriété et cet enjeu présente de plus en plus de défis. » Ajoute-t-elle

Une solution temporaire, pour l'hiver 2022, a été décidée par la Municipalité, avant le transfert du sentier de VTT sur un tracé permanent. Ainsi, **la Municipalité aménagera au cours des prochains jours un stationnement au nord du 4^e rang, à 300 m du sentier de quad.** Ce stationnement sera accessible autour du 1^{er} janvier 2022.

Cette solution pour 2022 – qui éloignera les VTT de plusieurs secteurs résidentiels – laissera à la Municipalité et au Club quad Matawinie, le temps nécessaire pour finaliser le financement et l'aménagement du tracé permanent.

-30-

SOURCE :
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
info@munsar.ca
450 883-2264